CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

Ces conditions générales s'appliquent pour toute commande passée entre :

Entre l'organisme de formation : SRAE NUTRITION

(Ci-après nommé l'organisme de formation)
Situé : 10, rue Gaëtan Rondeau, Immeuble Le Mercure, Bât A
Enregistré sous le numéro de déclaration d'activité n° NDA 52440986144 auprès de la Direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités (DREETS)
Numéro SIRET : 839 997 947 00016
Représenté par : **Sabrina LECHEVALLIER - Directrice de la SRAE Nutrition**

Et le bénéficiaire :

Ci-après nommé le client, le bénéficiaire ou le stagiaire en fonction des cas.

1. OBJET

Les présentes conditions générales de vente concernent les différentes formations proposées par la SRAE NUTRITION dans le cadre de la formation professionnelle continue. Elles sont applicables sauf conditions particulières contraires précisées et sont destinées aux professionnels et aux acteurs de la l'alimentation (nutrition et activités physiques).

2. FORMATIONS CONCERNÉES

- Formation inter-entreprises : formation catalogue réalisée dans des locaux loués par la SRAE NUTRITION.
- Formation intra-entreprise : formation réalisée sur mesure pour le compte d'un client dans les locaux loués par le client ou sur le site du client.

3. ENGAGEMENT DE PARTICIPATION À L'ACTION DE FORMATION / INSCRIPTION

Toute commande de formation implique l'acceptation sans réserve par le client et son adhésion pleine et entière aux présentes conditions générales de vente qui prévalent sur tout autre document du client.

- Financement professionnel / OPCO : l'inscription du (des) stagiaire(s) sera validée à réception par la SRAE NUTRITION, de la convention de formation professionnelle dûment renseignée, signée et/ou portant le cachet commercial / tampon du client.
- Financement personnel (auto-financement) par le stagiaire : l'inscription du (des) stagiaire(s) sera validée à réception par la SRAE NUTRITION, d'un contrat de formation professionnelle dûment renseigné et signé par le client accompagné d'un chèque d'acompte ou d'un virement correspondant à 30% du prix de la formation, dont le montant est mentionné au moment de l'inscription.

Cet acompte sera encaissé dès réception. (Voir article 11. Conditions d'annulation et de report). Le reste à payer est facturé à la fin de la formation.

Il est possible de s'inscrire à une session de formation, 15 jours minimum avant le 1er jour de la formation.

4. RESPONSABILITÉS

Toute inscription à une ou plusieurs formations se déroulant dans les locaux loués par la SRAE NUTRITION implique le respect strict du règlement intérieur de l'établissement. Ce règlement est porté à la connaissance du client et des stagiaires. LA SRAE NUTRITION ne pourra être tenu responsable de tout dommage ou perte d'objets et effets personnels apportés par les participants à la formation.

Il appartient au client de vérifier que son assurance personnelle le couvre lors de sa formation pour la perte et le vol. La SRAE NUTRITION se réserve le droit de demander le remboursement de tout objet qu'il aura prêté au stagiaire pour le bon déroulement de la formation et que ce dernier aura abîmé, égaré, non rendu.
(Cf. Règlement intérieur.)

5. TARIFS

Les tarifs applicables sont ceux indiqués sur le devis, la convention de formation ou le contrat de formation. Ils sont nets de taxe, la SRAE NUTRITION n'étant pas assujettie à la TVA.

6. FACTURATION ET MODALITÉS DE PAIEMENTS

Le règlement du prix de la formation est effectué en euros par :

- Chèque français, libellé à l'ordre de la SRAE NUTRITION
- Virement, en précisant le numéro de facture, le nom de l'entreprise et son numéro SIREN/ SIRET

La SRAE NUTRITION n'accepte aucun autre type de paiement.

7. PAIEMENT PAR UN OPCO

Lorsque la formation est prise en charge par un organisme tiers (OPCO / Fonds Publics etc.) il appartient au client :

- De faire la demande de prise en charge au plus vite après son inscription à la formation et de s'assurer de la bonne fin de cette demande et du paiement par l'organisme qu'il a désigné.
- D'indiquer explicitement sur son inscription et sur la convention de formation quel sera l'organisme à facturer, en indiquant précisément sa raison sociale, son adresse et, le cas échéant, son adresse de facturation si celle-ci diffère de son adresse postale.

Si le dossier de prise en charge de l'organisme tiers ne parvient pas à la SRAE NUTRITION avant le premier jour de la formation, les frais de formation seront intégralement facturés au client. En cas de prise en charge partielle par un organisme tiers, le reliquat sera facturé au client. Dans le cas où l'organisme n'accepte pas de payer la charge qui aurait été la sienne par suite d'absences, abandons et pour quelque raison que ce soit, le client est redevable de l'intégralité du coût de la formation et à ce titre, il sera facturé de la totalité des frais de formation.

8. PÉNALITÉ DE RETARD ET SANCTIONS EN CAS DE DÉFAUT DE PAIEMENT.

Toute somme non payée à l'échéance donnera lieu au paiement par le client de pénalités de retard fixées à trois fois le taux d'intérêt légal en vigueur. Ces pénalités sont exigibles de plein droit sans qu'aucun rappel ne soit nécessaire, dès réception de l'avis informant le client qu'elles ont été portées à son débit.

En outre, une indemnité forfaitaire de 45 euros est due pour les frais de recouvrement en cas de retard de paiement. Par ailleurs, en cas de non-paiement intégral d'une facture venue à échéance, après mise en demeure restée sans effet dans les 5 jours ouvrables, la SRAE NUTRITION se réserve la faculté de suspendre toute formation en cours et/ou à venir.

9. CONVOCATION ET ATTESTATION DE FORMATION

Une lettre de convocation indiquant le lieu exact et les horaires de la formation sera adressée au participant par voie électronique (email). La SRAE NUTRITION ne peut être tenue responsable de la non-réception de celle–ci par les destinataires, notamment en cas d'absence du ou des stagiaires à la formation. Il appartient donc au stagiaire de contacter la SRAE NUTRITION s'il n'a pas connaissance de l'adresse du lieu de formation et des horaires dans les 15 jours précédant le premier jour de formation. La convocation sera également mise à disposition du stagiaire sur son extranet dont les identifiants lui seront communiqués par email.

L'attestation de formation est délivrée par l'organisme de formation au stagiaire ayant complété et retourné l'ensemble des questionnaires : évaluation des acquis avant et après la formation et questionnaire de satisfaction. Ces attestations établies en conformité avec les feuilles d'émargement seront adressées au client et au stagiaire (entreprises, organismes tiers) après chaque formation.

10. REFUS DE COMMANDE

Conformément à l'article 3. Inscription - dans le cas où un client passerait une commande à la SRAE NUTRITION sans avoir procédé au paiement de la (des) commande(s) précédente(s) ou de la (des) commandes en cours, la SRAE NUTRITION pourra refuser d'honorer la commande et de délivrer les formations concernées sans que le client puisse prétendre à une quelconque indemnité, pour quelque raison que ce soit.

11. CONDITIONS D'ANNULATION ET DE REPORT

Pour les formations en inter – règlement personnel par le stagiaire :

S'il arrivait que des dates de formation ne puissent être maintenues, le bénéficiaire devra nous informer dans les meilleurs délais, avec une confirmation par email.
En cas de renoncement par le bénéficiaire à l'exécution de la convention de formation signée, avant la date de démarrage de la prestation de formation en objet :

- Dans un délai supérieur à 1 mois avant le début de la formation : remboursement de l'acompte.
- Dans un délai compris entre 1 mois et 2 semaines avant le début de la formation : 30% du coût de la formation est dû.
- Dans un délai compris entre 2 semaines et la veille de la formation : 50% du coût de la formation est dû.
- A partir du 1er jour de formation : 100% du coût de la formation est dû

Versement de la somme due à titre de dédommagement. Cette somme ne peut faire l'objet d'un financement par fonds publics ou paritaires.

En cas de renoncement par l'organisme de formation à l'exécution du présent contrat avant la date de démarrage de la prestation de formation en objet, l'organisme de formation s'engage au remboursement des frais engagés à titre de dédommagement, réparation ou dédit.

Une fois la formation commencée, et conformément à l'article 3 ; aucun remboursement ne sera fait auprès du client si ce dernier s'absente, ou ne termine pas la formation. Le client s'engage à suivre la formation en entier et aucun retard ne sera accepté.

La SRAE NUTRITION se réserve le droit de ne pas donner d'attestation de fin de formation à tout stagiaire qui n'aura pas suivi la formation dans son intégralité. Le client ne pourra prétendre à aucun remboursement ni compensation.

En cas d'absence du stagiaire une fois la formation démarrée (absence pour raison médicale justifiée par un médecin et après acceptation de la SRAE NUTRITION), il sera proposé au stagiaire de suivre une autre session de formation sur la même thématique afin qu'il puisse terminer sa formation. Les dates en présence de cette deuxième session de formation seront à définir avec le stagiaire et, une fois convenues avec le

stagiaire, ne pourront donner lieu à aucune annulation, report, ni remboursement si l'absence du stagiaire se répétait.

Jusqu'à 15 jours avant la date de réalisation de la formation, la SRAE NUTRITION se réserve le droit **d'annuler ou de reporter** une formation en cas de force majeure (décès de la formatrice, maladie, grève, épidémie...) ou dont le nombre des participants est jugé insuffisant. Le client en est informé par mail, aucune indemnité n'est due en raison d'une annulation du fait de la SRAE NUTRITION.

En cas de désistement du formateur moins de 15 jours avant le début de la formation, la SRAE Nutrition se réserve le droit d'annuler ou de reporter la formation.

En cas d'annulation définitive de la formation par la SRAE NUTRITION, il est procédé au remboursement des acomptes perçus le cas échéant. Aucun remboursement des frais d'hébergement ou de restauration des stagiaires ne sera effectué par la SRAE NUTRITION.

En cas d'annulation d'une formation par la SRAE NUTRITION et si la formation n'est pas remboursée au stagiaire, une date ultérieure sera proposée pour effectuer la formation. En cas de réalisation partielle par la SRAE NUTRITION, seul le prix de la prestation réalisée partiellement sera facturé au titre de la formation.

12. SUPPORTS DE FORMATION

Les stagiaires et clients des formations dispensées par la SRAE NUTRITION ne peuvent ni modifier, ni diffuser, ni céder à un tiers, même à titre gratuit, les supports de formation quelle qu'en soit la forme (papier, numérique, photos etc.).

Les supports de formation restent la propriété exclusive de la SRAE NUTRITION et/ou du formateur.
L'accès aux contenus numériques est nominatif et toute cession, même partielle, des identifiants et droits d'accès, et ce même à titre gratuit, pourra faire l'objet d'une suspension des droits d'accès du stagiaire, sans remboursement ni compensation de la part la SRAE NUTRITION.

13. CONFIDENTIALITÉ

Les parties s'engagent réciproquement à garder confidentiels les documents et informations les concernant, quelle que soit leur nature, qu'ils soient économiques ou commerciaux, auxquels elles pourraient avoir eu accès au cours de l'exécution de la prestation ou à l'occasion des échanges intervenus antérieurement à la conclusion du contrat.

- L'organisme de formation assure la protection de toute information qui lui aura été confiée expressément à titre confidentiel.
- Le client s'engage à garder confidentielle toute information et tout documents communiqués par l'organisme de formation.

14. INFORMATIQUE ET LIBERTÉS

Des données à caractère personnel sont collectées afin de pouvoir répondre à la demande du client et de le tenir informé des offres de formation de la SRAE NUTRITION. Aucune information personnelle n'est cédée à des tiers. Conformément à la loi informatique et libertés du 6 janvier 1978, le client dispose d'un droit d'accès qu'il peut exercer auprès du service chargé de la formation. En accord avec la RGPD, les données du client sont traitées par la SRAE NUTRITION et conservées pendant une période de deux ans pour les documents papiers et cinq ans pour les données numériques. L'email du client n'est inscrit à aucune liste de diffusion sans une action consentie de sa part (inscription par le client lui-même via un formulaire d'inscription en ligne).

Vous avez le droit de consulter et de faire rectifier les données visées. Vous avez également le droit à l'oubli, à la portabilité des données et à l'opposition, ainsi que le droit de refuser d'être profilé et le droit d'être notifié des failles de sécurité. Pour exercer vos droits relatifs à toutes les autres données à caractère personnel, vous pouvez nous contacter :

- dpo.sraenutrition@gmail.com
- 02 40 09 74 52

Pour plus d'informations sur la gestion des données personnelles cliquez sur ce lien ou en cliquant ici : https://www.sraenutrition.fr/donnees-personnelles-organisme-de-formation/

15. LOI APPLICABLE

Les conditions générales et tous les rapports entre la SRAE NUTRITION et ses clients relèvent de la loi française.

16. LITIGES

Tout différend relatif à l'interprétation, la validité ou l'exécution de la présente convention devra être précédé, avant saisine au tribunal compétent, d'une tentative de règlement amiable entre les parties. Si une contestation ou un différend ne peuvent pas être réglés à l'amiable, le litige sera soumis à la juridiction des tribunaux compétents liés au siège social de la SRAE NUTRITION : Immeuble Le Mercure, 10 rue Gaétan Rondeau, 44200 Nantes.

L'organisme de formation :
SRAE NUTRITION
Sabrina LECHEVALLIER - Directrice
Tampon / Signature :

SRAE NUTRITION
Immeuble Le Mercure - Bât A - 2e étage
10 rue Gaëtan Rondeau - 44200 NANTES
02 40 09 74 52 - www.sraenutrition.fr

Sabrina Lechevallier